

pays, c'est-à-dire un drapeau national, un drapeau canadien.

Il n'y a pas de doute que bien des personnes sont sous l'impression que nous possédons déjà un tel drapeau car, si vous référez aux journaux de la Chambre des communes pour l'année 1937, à la page 167, relativement au rétablissement de nos relations commerciales avec la Russie, vous y trouverez les termes mêmes du télégramme du commissaire intérimaire du peuple pour le commerce étranger :

Je désire accuser réception de votre télégramme m'annonçant que le gouvernement canadien a décidé de rappeler l'arrêté en conseil du 27 février 1931, en vertu duquel il était défendu d'importer au Canada certains produits provenant de l'Union des républiques soviétiques socialistes.

Je désire vous informer, par les présentes, qu'en conséquence de votre décision j'annulerai l'ordre que j'ai donné le 20 avril 1931, prohibant aux agences d'importation et aux représentants commerciaux de l'U.R.S.S. d'acheter les produits d'origine canadienne de même que de se servir des navires flottant pavillon canadien.

Evidemment, le choix d'un drapeau sera chose délicate. Il faudra être extrêmement prudent. Il ne faudra pas y mêler l'esprit de parti. S'il était possible de trouver un emblème qui rappelle à la fois nos origines, notre association avec les autres nations britanniques et enfin, que nous sommes une nation chrétienne, ce serait l'idéal. Pourrions-nous découvrir un emblème réunissant toutes ces conditions pour en former un drapeau national? Je l'espère. C'est un de ces cas où tous les hommes de bonne volonté doivent prendre l'initiative, un cas où la plus grande tolérance de part et d'autre sera mise à l'épreuve. A mon avis, la députation actuelle compte assez d'hommes bien pensants pour former un comité qui pourrait s'entendre et trouver un dessin représentatif et satisfaisant pour tous les vrais Canadiens.

Pourquoi n'aurions-nous pas un drapeau à nous? Pourquoi resterions-nous le seul grand dominion britannique qui ne possède pas de symbole distinctif? Si toutes les autres nations ont chacune leur drapeau, si même dans l'Empire les nations sœurs ont leur drapeau distinctif, le Canada ne se doit-il pas d'avoir un drapeau national?

L'adoption d'un drapeau national par le Canada ne pourrait être considéré comme un acte de provocation envers qui que ce soit. Notre beau pays ne ferait que suivre l'exemple de toutes les autres nations, grandes et petites. Quant à ces âmes timides qui voient dans l'adoption d'un drapeau canadien un acte hostile à l'égard de la mère patrie, il suffirait, je suppose, de leur citer l'exemple de l'Australie, de la Nouvelle-Zé-

[M. Mallette.]

lande, de l'Irlande et de l'Union Sud-Africaine. Est-ce que ces grandes nations britanniques ont été ébranlées en aucune façon dans leur loyauté à l'égard du souverain, ou à l'égard des institutions britanniques, par le fait qu'elles ont leur propre drapeau? Ce serait une insulte à ces nations que de répondre dans l'affirmative.

Quelques-uns y verraient une indication de séparatisme d'avec la mère patrie. Quelle erreur! Quelle folie! Le Canada est simplement dans la position d'un grand garçon qui, à sa majorité, s'établit chez lui et se procure tous les objets nécessaires à une installation ordinaire. Cette action n'est pas considérée par les parents de ce jeune homme comme un acte d'inimitié, comme une provocation quelconque envers eux. Au contraire, les parents et les amis de ce jeune homme l'encouragent et ne peuvent assez admirer sa décision: celle d'être un homme. Au lieu de l'ennuyer ou de lui créer des obstacles, ils lui viennent en aide. Que le Canada se choisisse un drapeau national,—lui aussi a atteint sa majorité,—les Canadiens s'en réjouiront. Ce sera un autre pas dans la voie du progrès, dans la voie de son développement national.

Il me fait grand plaisir d'appuyer la motion du député de Battleford-Nord, laquelle se lit comme suit:

La Chambre est d'avis qu'un comité spécial devrait être institué pour examiner l'à-propos d'adopter pour le Canada un drapeau distinct qui représenterait le pays comme un tout, et serait le symbole du Dominion, partenaire égal dans le Commonwealth des nations britanniques.

Monsieur l'Orateur, avant de reprendre mon siège, au nom des électeurs et des électrices de Jacques-Cartier et au nom des "back-benchers" ici présents, je voudrais joindre mes félicitations et mes compliments à ceux exprimés cet après-midi au très honorable ministre de la Justice (M. Lapointe) par les autorités compétentes de cette Chambre.

(Traduction)

M. O. B. ELLIOTT (Kindersley): Monsieur l'Orateur, on ne réclame pas beaucoup le choix d'un drapeau national dans mon comté, l'attention de mes électeurs étant absorbée par leurs difficultés personnelles, car ils habitent la zone sèche, mais le sujet est intéressant au point de vue documentaire.

Quand on étudie le choix d'un drapeau national, on est probablement en proie à des sentiments fort contradictoires. On est enclin à garder l'Union Jack à cause de nos attaches à l'Angleterre; et parce que c'est le symbole des nombreux événements historiques qui ont eu lieu au cours de la formation de l'Empire. Les idées des Canadiens semblent fort con-